



Repérage :

Date du repérage : 18/04/2025

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Aucun accompagnateur

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Entrée,	1er étage - Chambre 3,
Rez de chaussée - Salon,	1er étage - Salle de bain 1,
Rez de chaussée - Salle à manger,	1er étage - Chambre 4,
Rez de chaussée - Escalier,	Rez de chaussée - Pièce,
Rez de chaussée - Dégagement 1,	Rez de chaussée - Dégagement,
Rez de chaussée - Cellier,	Rez de chaussée - Chambre 1,
Rez de chaussée - Cave,	Rez de chaussée - Salle d'eau,
Rez de chaussée - Dégagement 2,	Rez de chaussée - Palier,
Rez de chaussée - Cuisine,	1er étage - Chambre,
Rez de chaussée - Wc,	Rez de chaussée - Écurie,
1er étage - Dégagement,	1er étage - Mezzanine écurie,
1er étage - Placard,	Rez de chaussée - Porche,
1er étage - Chambre 1,	Rez de chaussée - Atelier,
1er étage - Salle de bains 1,	Rez de chaussée - Garage double,
1er étage - Chambre 2,	Rez de chaussée - Appentis,
1er étage - Salle de bain 2,	Rez de chaussée - Abri,
1er étage - Wc,	Rez de chaussée - Porcherie,
	Rez de chaussée - Poulailler

Pièces ou parties de l'immeuble non visitées :

Combles - Combles maison principale (Absence de trappe de visite),
Rez de chaussée - Salle de réception (Absence de clef),
Rez de chaussée - Débarras (Accès condamné)

Principaux points examinés :

- Existence, localisation et description de la filière (collecte, prétraitement, traitement, dispersion/rejet des effluents)
- Dimensionnement adapté
- respect d'une distance minimale de 35 m par rapport à tout captage d'eau utilisée pour la consommation humaine
- Le cas échéant, implantation hors d'un périmètre de protection rapproché ou immédiat d'un captage d'eau utilisée pour la consommation humaine
- Collecte de l'ensemble des eaux usées pour lesquelles l'ouvrage est prévu, à l'exclusion de toute autre (notamment eaux pluviales)
- Ventilation des ouvrages de prétraitement
- Emplacement dégagé, accessibilité pour l'entretien ; dégagement et accessibilité des regards d'accès et tampons
- Fonctionnement des ouvrages
- Etat des ouvrages (fissures, corrosion, ...)
- Bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration
- Niveau des boues, accumulation des graisses et des flottants
- Fréquence et nature des entretiens
- Préservation de la salubrité publique et absence de pollution
- Nuisances constatées

Plans / croquis :

Sont précisées sur le plan ou croquis les informations suivantes :

- l'habitation
- la sortie des eaux usées de l'habitation
- le pré traitement (fosse toutes eaux, ...), et la ventilation associée
- le traitement (épandage, filtre, ...)
- le cas échéant, le rejet des eaux traitées
- les arbres, arbustes, haies, jardin potager
- les surfaces imperméabilisées (terrasses, allées, ...)
- les voies de passage de véhicules
- les bâtiments annexes (garage, piscine...)
- les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle
- les cours d'eau, fossé, mare, etc.
- le système d'évacuation des eaux de pluie

Détailé de l'étude



CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Type de bâtiment.....
Nombre de personne dans le logement.....
Nombre de chambres :
Nature de la résidence :

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie totale de la parcelle : m²
Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?

Pente du terrain recouvrant le traitement :
Nature du terrain :
Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ?

Est-il destiné à la consommation humaine ?
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :
Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur un terrain mitoyen ?

Est-il destiné à la consommation humaine ?
Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : m

IMPLANTATION DU SYSTEME

Existe-t-il des documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système ?

Non

Si oui, lesquels :

COLLECTE DES EAUX USEES

Existe-t-il un regard de collecte ?
Le regard est-il accessible ?
Si oui, présente-t-il des signes d'altération ?
L'écoulement se fait-il correctement ?
Stagnation d'eaux dans le regard ?
Dépôt de matières en fond de regard ?
Présence d'odeurs ?

Si oui, citer leur localisation :

Les eaux usées et les pluviales sont-elles collectées séparément?

Destination des eaux pluviales

**PRETRAITEMENT**

Existe-t-il un système de prétraitement ?

Les eaux vannes et les eaux ménagères sont-elles prétraitées séparément ?

Équipement(s) de prétraitement existant(s) :

Le prétraitement est-il accessible ?

Les regards sont-ils affleurant ?

Volume du prétraitement :

Un des organes du système de prétraitement présente-t-il des signes d'altération ?
(affaissement, fissure, déformation, corrosion...) :

Présence d'odeurs ?

L'écoulement des eaux au sein des différents éléments de prétraitement se fait-il correctement ?

Si fosse, la hauteur de boues est-elle supérieure à la moitié de la hauteur de la fosse ?

Date de la dernière vidange :

Nom/Raison sociale du vidangeur :

Justificatif de vidange disponible ?

Volume vidangé ?

Destination des matières de vidange :

VENTILATION

Existe-t-il une ventilation ?

La ventilation est-elle correctement conçue ?

FILIERE DE TRAITEMENT

Existe-t-il un traitement ?

Si oui, lequel ?

Le traitement est-il positionné à au moins :

- 5 m de l'habitation :

- 3 m de tout arbre :

- 3 m des limites de la parcelle :

- 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation :

DIMENSIONNEMENT

Le dimensionnement du traitement est-il connu ?

Si oui, préciser l'ensemble des caractéristiques connues :

Existe-t-il un regard de répartition ?

Si oui, le regard est-il accessible ?

Le regard de répartition présente-t-il des signes d'altération ?

Stagnation d'eaux dans le regard ?

Bonne répartition des effluents ?

Dépôt de matières en fond de regard ?

Présence d'odeurs ?

REGARD DE CONTROLE (BOUCLAGE OU COLLECTE)

Existe-t-il un regard de contrôle ?

Le regard est-il accessible ?

Si oui, présente-t-il des signes d'altération ?

L'écoulement au sein du regard de contrôle se fait-il correctement ?

Stagnation d'eaux dans le regard ?

Dépôt de matières en fond de regard ?

Présence d'odeurs ?



FILIERE

Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière de traitement?

Si oui, pourquoi et quels sont les risques ?

Dysfonctionnements observés au niveau du traitement ?

Si oui, préciser (colmatage, stagnation d'eau en surface, ...) :

Commentaires généraux :

REJET DES EFFLUENTS (CAS DES FILIERES DRAINEES OU INCOMPLETES)

Existe-t-il un rejet d'effluents dans le milieu superficiel ?

Si oui, il s'agit

Vers quel exutoire sont-ils évacués ?

Quel est l'état de ce dernier ?

En cas de rejet hors de la parcelle, existe-t-il une autorisation du propriétaire sur le terrain duquel s'effectue le rejet ?

Existe-t-il un rejet d'effluents dans le sous-sol ?

Si oui, s'agit-il :

Le rejet s'effectue-t-il par un puits d'infiltration conforme à la réglementation ?

Si oui, existe-t-il une dérogation préfectorale ?

Autres cas (préciser) :

CONCLUSIONS DU CONTROLE

Filière conforme / satisfaisante :

Filière inexistante ou incomplète :

Dégradations importantes constatées

Filière notablement sous-dimensionnée :

Nuisances constatées :

Filière à l'origine d'une pollution et/ou d'un problème de salubrité publique :

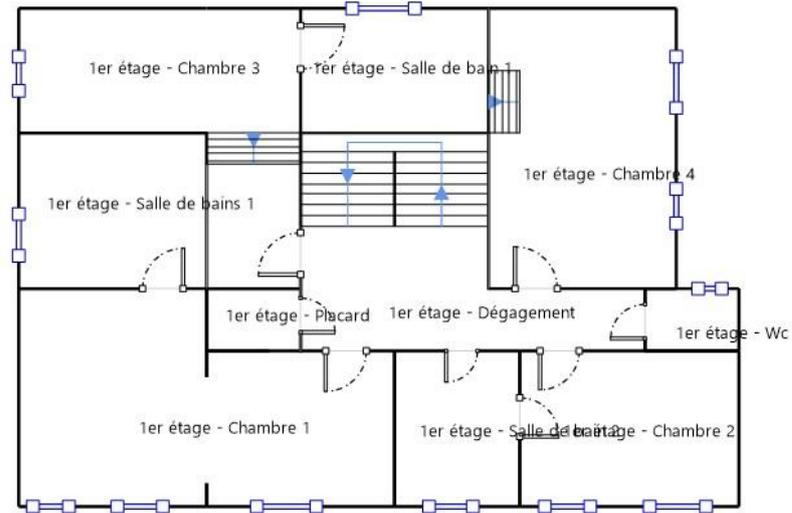
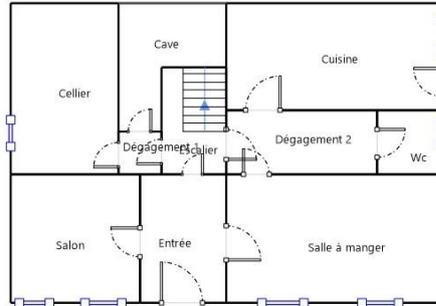
Autres :

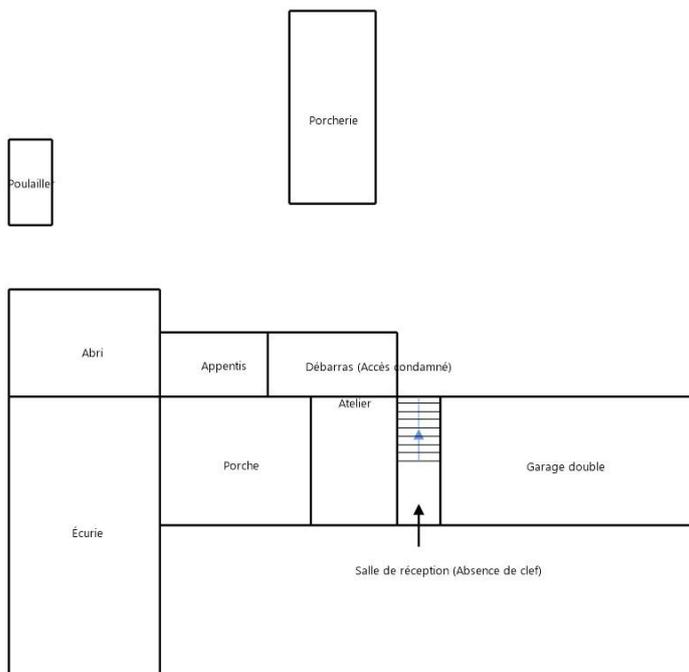
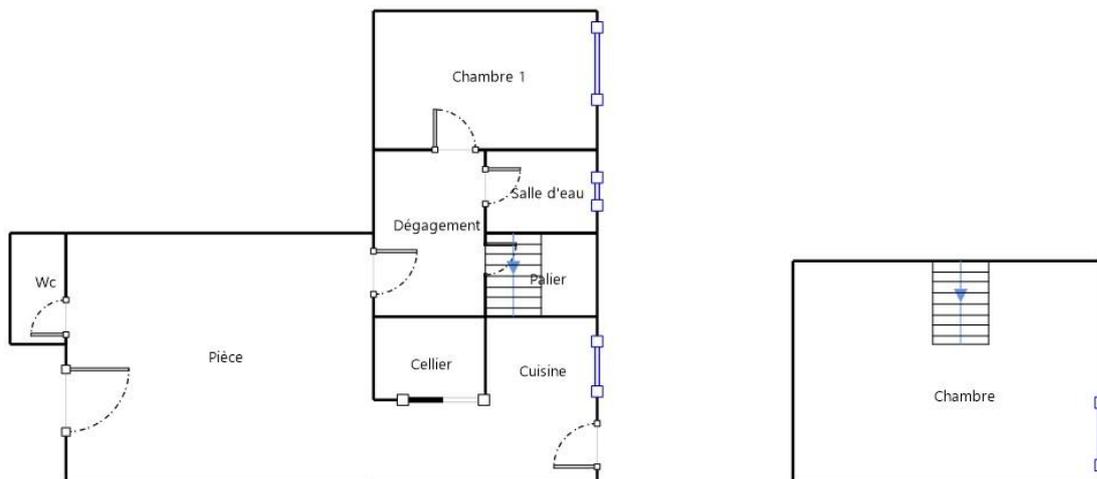
PRECISIONS :

L'USAGER EST-IL SATISFAIT DE SON INSTALLATION, A-T-IL DES REMARQUES ?

Fait à **QUINSAC**, le **18/04/2025**

Par : **SERVIAN TIMOTHEE**





Photos :

--	--



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier
N°3171

Monsieur SERVIAN Timothée

Amiante sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Amiante
Date d'effet : 29/01/2025 : - Date d'expiration : 28/01/2032

Amiante avec mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Missions spécifiques, bâtiments complexes
Date d'effet : 29/01/2025 : - Date d'expiration : 28/01/2032

DPE individuel
Selon arrêté du 20 juillet 2023

Diagnostic de performances énergétiques
Date d'effet : 13/02/2025 : - Date d'expiration : 12/02/2032

DPE avec mention
Selon arrêté du 20 juillet 2023

DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation
Date d'effet : 13/02/2025 : - Date d'expiration : 12/02/2032

Electricité
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure électricité
Date d'effet : 13/02/2025 : - Date d'expiration : 12/02/2032

Gaz
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 29/01/2025 : - Date d'expiration : 28/01/2032

Plomb sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 29/01/2025 : - Date d'expiration : 28/01/2032

Termites métropole
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments
Date d'effet : 29/01/2025 : - Date d'expiration : 28/01/2032

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 13/02/2025, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 -- Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V013 du 01-09-2024



Accréditation N° 4-0590
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

